



DÉPÔT DES DEMANDES EN VUE D'UNE ENTENTE

à intervenir

entre d'une part,

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par :

LE CONSEIL DU TRÉSOR

et d'autre part,

LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)

pour le compte des
SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS qu'elle représente

29 OCTOBRE 2019

Au Québec, la profession enseignante est malmenée. Les hommes et les femmes (qui sont plus de 75 % dans la profession) qui enseignent au préscolaire, au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle souffrent d'un manque de reconnaissance, d'une surcharge de travail qui vont en augmentant. Sans compter la confusion des rôles qui permet à certaines personnes de s'ingérer dans la pratique des enseignantes et enseignants, notamment en niant leur expertise. Pourtant, celle-ci s'appuie sur la pratique quotidienne auprès des élèves jeunes et adultes qui fréquentent les écoles publiques.

Déjà dans le cadre du dépôt syndical sectoriel effectué en 2014, nous écrivions :

Un des grands défis liés à la négociation qui s'enclenche est sans contredit la valorisation de la profession enseignante afin d'assurer le recrutement d'enseignantes et enseignants et la rétention de celles-ci et ceux-ci. Les difficultés provoquées par divers facteurs, comme l'effritement du tissu social, les nouvelles réalités familiales et les défis liés à la diversité socioculturelle ajoutent à la tâche, déjà très lourde, du personnel enseignant. De plus, les compressions budgétaires opérées dans le secteur de l'éducation au Québec ont exigé une implication toujours plus importante des enseignantes et enseignants. Enfin, la migration d'élèves sélectionnés vers les établissements privés, largement subventionnés par le gouvernement, de même que le phénomène de l'intégration dans les classes ordinaires, au secteur public, des élèves en difficulté ont demandé un investissement en temps et en énergie de la part du personnel enseignant grandement supérieur à ce qu'il était il y a 15 ans...

Force est d'admettre que cinq ans plus tard, les mêmes difficultés sont toujours aussi présentes et se sont même amplifiées. En effet, personne ne peut nier, à moins de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle, que les phénomènes liés à la désertion professionnelle, au départ précipité à la retraite, à la détresse psychologique ainsi qu'à l'augmentation des invalidités à court et à long termes contribuent à fragiliser une profession déjà en souffrance.

Les gestionnaires, tant ceux du ministère que des commissions scolaires, auraient facilement pu, avec un minimum d'acuité, anticiper la pénurie d'enseignantes et d'enseignants qui sévit actuellement. Malheureusement, plutôt que de travailler à endiguer la crise en améliorant les conditions de travail, les conditions d'exercice et les conditions économiques des profs, les gouvernements qui se sont succédé n'ont cessé, au fil des dépôts de leurs demandes patronales ou par le biais de modifications législatives ou réglementaires, de s'attaquer à leur contrat de travail et leur environnement professionnel.

Ajoutons à tout cela, on ne peut l'oublier, les années de compressions budgétaires et les 1,5 G\$ de coupures infligées au réseau des écoles publiques. Encore aujourd'hui, les profs ainsi que leurs élèves, particulièrement les plus vulnérables, continuent de payer le prix des politiques d'austérité et des choix insensés qui ont été faits.

Fidèle à ses pratiques démocratiques, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a mené une vaste consultation auprès des 45 000 enseignantes et enseignants qui sont membres de ses syndicats affiliés et qui travaillent dans plus de 950 établissements scolaires. Ces consultations ont permis d'identifier les revendications qui constituent les cahiers de demandes. Celles-ci ont été regroupées sous « huit sujets de négociation » qui sont déposés aux tables de négociation. De chacun de ces sujets émane un principe duquel découle un certain nombre d'énoncés qui traduisent l'enjeu de la demande.

Le menu peut sembler chargé. Toutefois, il est le reflet des mauvais choix faits par les gouvernements, de leur refus d'admettre la gravité de la situation ainsi que de leur absence de volonté de trouver des solutions aux problèmes soulevés.

La profession enseignante et l'école publique sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Le gouvernement ne pourra invoquer la situation économique québécoise pour refuser de réinvestir dans le réseau des écoles publiques. En septembre dernier, le premier ministre, François Legault, déclarait : *Les surplus appartiennent aux Québécois; ils n'appartiennent pas aux groupes de pression; ils n'appartiennent pas aux syndicats.*

Nous sommes parfaitement en accord avec le premier ministre puisqu'améliorer les conditions de travail des profs, notamment en leur accordant de meilleurs salaires, eux qui sont les moins bien payés au Canada, est une manière différente et innovante de redistribuer une partie des surplus. C'est surtout une excellente façon d'en faire profiter dès maintenant les élèves qui, aujourd'hui, fréquentent les écoles publiques ainsi que ceux qui les fréquenteront demain.

Les enseignantes et enseignants de l'école publique ont contribué au développement du Québec. Si le génie québécois s'exprime dans tous les domaines d'activité, au Canada comme ailleurs dans le monde, c'est aussi grâce à l'acharnement des profs, malgré le mépris affiché et les conditions souvent difficiles dans lesquelles ils doivent travailler. Le gouvernement actuel, qui prétend que sa principale priorité est l'éducation, doit analyser la situation avec tout le sérieux qu'elle mérite et être disposé à donner un important coup de barre pour la redresser.

Les demandes que nous déposons constituent donc une occasion pour le gouvernement de témoigner, dès maintenant, de sa considération du travail colossal accompli par les enseignantes et enseignants de l'école publique au développement de la société québécoise. C'est donc avec fierté que nous affirmons que **nous, les profs, c'est à notre tour!**



Luc Ferland
Vice-président aux relations du travail



La profession enseignante est exigeante. De meilleurs salaires et la réduction du nombre d'années d'exercice nécessaires à l'atteinte du maximum salarial contribueront davantage à valoriser la profession. De plus, les réalités familiales ayant évolué au cours des dernières années, plusieurs enseignantes et enseignants se voient contraints de prendre soin de leurs parents et grands-parents vieillissants, tout en ayant des enfants à la maison. La conciliation famille – travail – vie personnelle demeure un enjeu.

Un salaire à la hauteur de l'apport des enseignantes et enseignants à la société québécoise

En 2018, Statistique Canada a publié un tableau comparatif des salaires des enseignantes et enseignants des établissements publics au Canada¹. Cette étude démontre que les enseignantes et enseignants du Québec se trouvent bons derniers au Canada en matière de rémunération et qu'ils sont les seuls à devoir attendre quinze ans pour atteindre le maximum de l'échelle salariale. Non seulement les enseignantes et enseignants doivent obtenir un salaire décent, mais leur pouvoir d'achat doit aussi être maintenu. Ils doivent d'autant plus obtenir un salaire décent puisqu'ils n'ont pas obtenu leur juste part des relativités salariales.

Une nouvelle échelle

Un rattrapage salarial par rapport aux enseignantes et enseignants des autres provinces canadiennes est nécessaire.

Assurément, la disparition des premiers échelons afin d'entrer dans la profession à un salaire plus élevé et d'atteindre le maximum de l'échelle salariale plus rapidement, favorisera l'attraction de nouveau personnel. Toutefois, une nouvelle échelle, dont le minimum et le maximum se situent à la moyenne des salaires consentis aux enseignantes et enseignants du Canada, s'avère tout aussi importante, tant pour attirer de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants, que retenir celles et ceux en exercice. Ce faisant, l'apport du personnel enseignant au développement de la société québécoise sera davantage reconnu et valorisé.

Dans cette optique, l'échelle salariale qui suit permettra d'atteindre, dès le 1^{er} avril 2020, les objectifs mentionnés :

Échelle salariale (avant ajustements salariaux)	
Échelon	Salaire
1	56 415 \$
2	59 236 \$
3	62 197 \$
4	65 307 \$
5	68 573 \$
6	72 001 \$
7	75 601 \$
8	79 382 \$
9	83 351 \$
10	87 518 \$
11	91 894 \$

1. STATISTIQUE CANADA, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, produit n° 81-604-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 2018, pages 119 et 120.

Augmentations salariales

De plus, un mécanisme d'augmentations salariales protégeant le pouvoir d'achat est nécessaire afin de s'assurer que cette nouvelle échelle demeure dans la moyenne canadienne, mais aussi permettre aux enseignantes et enseignants d'obtenir leur part de l'enrichissement collectif du Québec. La reconnaissance de l'importance de l'éducation au Québec passe ainsi par l'ajustement annuel des salaires qui suit : l'inflation majorée de 1 %, assujettie à un minimum de 3 %. Ainsi, l'échelle ci-haut mentionnée devra être ajustée en conséquence, et ce, dès avril 2020.

Un régime de droits parentaux respectant les droits des enseignantes et enseignants

Le régime des droits parentaux a connu une grande évolution au cours des dernières décennies. Les enseignantes enceintes bénéficient du droit d'être réaffectées à des tâches ne comportant aucun danger pour elles ou l'enfant à naître. Toutefois, l'absence de balises claires en matière de réaffectation entraîne des désagréments ou des contraintes pour ces enseignantes. Au niveau des congés de maternité, de paternité ou d'adoption, certaines dispositions de l'Entente nationale comportent des irritants ou doivent être mises à jour afin de les arrimer avec l'ensemble des lois sociales applicables. Quant aux enseignantes dont le congé de maternité chevauche avec la période estivale, elles subissent, sur leurs paies d'été, une déduction équivalente au montant reçu en prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Afin de compenser cette déduction, elles ont droit à un report de vacances. Toutefois, elles ne peuvent reporter que quatre semaines de vacances alors qu'elles en auraient au moins huit si elles étaient restées au travail. Cette discrimination doit être corrigée.

Un accès plus facile à une retraite décente

Les enseignantes et enseignants bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées. L'accès à un bon régime de retraite est primordial afin de maintenir un niveau de vie décent jusqu'au décès. Par ailleurs, l'accès à la retraite progressive demeure difficile en ces temps de pénurie de personnel enseignant. Pourtant, les enseignantes et enseignants en fin de carrière, souvent à bout de souffle, ont besoin de cette bouffée d'air frais que constitue la retraite progressive, afin de poursuivre quelques années de plus.

Les récentes modifications au RREGOP ont repoussé l'âge de la retraite pour les enseignantes et enseignants, tout en augmentant leur réduction actuarielle en cas de rente anticipée. Pourtant, l'exigence de la profession commande plutôt que le régime de retraite et l'accès à la retraite progressive soient bonifiés et facilités plutôt que durcis. Aussi, les règles d'indexation contribuent à l'appauvrissement des personnes retraitées.

De plus, les enseignantes et enseignants retraités qui ont pu prendre du repos pourraient se montrer intéressés à effectuer un retour au travail s'ils pouvaient cotiser à nouveau à leur rente de retraite. Aussi, les dispositions de la *Loi sur l'assurance médicaments*² sont un obstacle au retour au travail des enseignantes et enseignants retraités de moins de 65 ans, qui doivent recommencer à cotiser au régime d'assurances collectives plutôt qu'à la RAMQ au gré de l'obtention de contrats. En ces temps de pénurie, des mesures doivent être mises en place pour attirer ces enseignantes et enseignants d'expérience, tout en éliminant les contraintes liées au régime d'assurances.

2. RLRQ c. A-29.01.



Conclusion

En conclusion, toutes ces mesures permettront assurément de rendre la profession attrayante, et démontreront l'importance qui doit être accordée à l'éducation pour le développement et l'enrichissement de la société québécoise. La profession enseignante a souvent été malmenée au cours des dernières années. Il est temps de reconnaître à sa juste valeur le travail effectué au quotidien par les enseignantes et enseignants du Québec.